



Paris, le 05 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un article de Médiapart, daté du 4 janvier 2018, donne à croire que, si avait été transmise une note que la DRPP avait rédigée le vendredi 22 juillet 2016, le drame de Saint Etienne du Rouvray aurait pu être évité.

Cet article appelle les observations suivantes :

1. La note, élaborée le vendredi 22 juillet et datée de ce même jour, identifie un individu qui donne des cours à la mosquée de Saint Etienne du Rouvray, qui appelle, sur les réseaux sociaux, « les fidèles » à le rejoindre dans le but de former un groupe à vocation terroriste, et qui fait part de sa volonté de se rendre en Syrie pour rejoindre les rangs de Jabbat Al Nosra.
En aucun cas cette note n'évoque l'imminence d'un passage à l'acte, et encore moins le ciblage d'un lieu précis.
2. Cette note, qui ne comportait pas de caractère d'urgence et s'inscrivait dans le travail de détection quotidien du service, a suivi le circuit habituel de validation.
Le mardi 26 juillet dès la survenue de l'attentat, le rédacteur de la note a immédiatement fait le lien avec l'individu qu'il avait identifié. Sans délai la DRPP a informé oralement les services enquêteurs et a rédigé une nouvelle note datée du 26 juillet.
3. Les deux documents originaux, enregistrés et traçables dans les serveurs de la DRPP, sont à disposition de toutes les autorités administratives et judiciaires qui ont ou auront le besoin d'en connaître.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité